

**ADDITIF
AU CAHIER DES CONDITIONS
DE LA VENTE**

SOCIETE GENERALE / N°RG 26/00017

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE DIX-SEPT
JUILLET**

Par le présent acte déposé au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE ce jour,

Maître Jeanne GIRAUD du barreau de MARSEILLE, de la SELARL ROUSSEL-CABAYÉ ET ASSOCIÉS, Société d'Avocats inter-barreaux, dont le siège social se situe 11A rue Armény 13006 MARSEILLE (tél. 04.91.33.14.59), prise en la personne avocat et celui de :

La Société EOS France, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de PARIS sous le n°488 825 217, ayant son siège social 74 rue de la Fédération – 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, en vertu d'une lettre de désignation en date du 17 janvier 2022 en qualité de représentant – recouvreur du **FONDS COMMUN DE TITRISATION FONCRED V**, représenté par la société FRANCE TITRISATION, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 353 053 531, ayant son siège social 1 boulevard Haussmann 75009 PARIS, prise en la personne de son directeur général domicilié en cette qualité à cette adresse, et ce en vertu de la lettre de désignation et des dispositions du code monétaire et financier et plus précisément l'article L217-172 lequel dispose : « *Toutefois, à tout moment, tout ou partie du recouvrement de ces créances peut être assuré directement par la société de gestion en tant que représentant légal de l'organisme ou peut être confié par elle par voie de convention à une autre entité désignée à cet effet... En cas de changement de toute entité chargée du recouvrement en application des premier et deuxième alinéas chaque débiteur concerné est informé de ce changement par tout moyen, y compris par acte judiciaire ou extra judiciaire* »

Venant aux droits de la SOCIETE GENERALE, société anonyme immatriculée au RCS de PARIS sous le n°552 120 222, ayant son

social sis 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS, en vertu d'un acte de cession de créances en date du 3 août 2022.

Agissant en qualité de créancier,

Poursuivant la vente des biens et droits immobiliers suivants :

Un APPARTEMENT lot n° 59 situé au 4ème étage du bâtiment K, entrée 2,
Et une CAVE ot n° 145 située au sous-sol du bâtiment K, entrée 2,

Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé « Campagne Larousse » sis à MARSEILLE (13014), quartier du Canet, boulevard Larousse et chemin de Gibbes, cadastré lieudit « RUE EDMOND JALOUX » section 892 B n° 85 pour 30 a 87 ca et section 892 B n° 106 pour 35 a 42 ca,

A l'encontre de :



Pour compléter le cahier des conditions de la vente,

■ Il dépose avec le présent additif pour être joints au cahier des conditions de la vente : le dossier de diagnostics immobiliers établi le 2 juillet 2026 par la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES comprenant le diagnostic amiante, l'état parasitaire, l'état de l'installation du gaz, l'état de l'installation de l'électricité, le diagnostic de performance énergétique ainsi que l'état des risques et pollutions,.

A MARSEILLE le 17 juillet 2026



Résumé de l'expertise n° 2606-275-FB

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **Campagne Larousse**

Quartier du Canet

Boulevard Larousse et Chemin de Gibbes (59 (appartement) 45 (cave))

Commune : **13014 MARSEILLE 14**

Section cadastrale 092 D, Parcelle(s) n° 05-106

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Bat. K; Etage 4; Compl. gauche, Lot numéro 59 (appartement) 45 (cave)

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

	Prestations	Conclusion
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais. (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	DPE	274 kWh/m²/an 10 kg CO₂/m²/an E Estimation des coûts annuels : entre 1 160 € et 1 610 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2613E1793699D